

MERCREDI 13 MAI 2015 : LE CESE A VOTE SON AVIS

« LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ »

Le sol abrite la part la plus importante de la biodiversité et rend des services écosystémiques primordiaux pour l'équilibre de la planète. Socle de la vie végétale, il fournit à l'Homme nourriture et énergie à travers la biomasse et lui procure des matériaux de construction, des matières premières ou encore des molécules à vocation médicale. Son bon fonctionnement assure écoulement et régulation des eaux et évite notamment certaines catastrophes naturelles telles que l'érosion et les inondations.

Alors que 2015 est l'année internationale des sols et que la FAO a proclamé le 5 décembre « Journée mondiale des sols », le sol demeure largement méconnu. Malgré toutes ses propriétés, il n'est pas juridiquement protégé pour lui-même. Pourtant, de l'érosion à l'artificialisation, en passant par les pollutions de diverses origines, le sol est soumis à de multiples menaces.

La préservation de la vocation nourricière des sols agricoles métropolitains et ultramarins, le maintien de leur qualité agronomique et la sauvegarde de leur bon fonctionnement apparaissent comme autant d'enjeux primordiaux pour notre société, auxquels les préconisations du CESE s'attachent à répondre.

L'avis « la bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société », a été présenté le 13 mai par ses rapporteuses Mmes Agnès Courtoux (groupe CFTC) et Cécile Claveirole (personnalité associée), en présence du président de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation M. Joseph Giroud. Il a ensuite été soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental (CESE) en présence du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, M. Stéphane Le Foll et adopté avec 158 votes pour, 0 contre et 1 abstention.

Le CESE se félicite, par ailleurs, de la création d'un club parlementaire dédié aux sols agricoles à l'Assemblée nationale, dont Martine Laplante conseillère du CESE, a été désignée secrétaire.

RENFORCER LES OUTILS DE LA CONNAISSANCE DE NOS SOLS

L'avis préconise de **mutualiser les connaissances, d'harmoniser les terminologies et les référentiels et de doter rapidement les programmes de recherches de moyens supplémentaires** pour disposer d'informations cartographiques plus détaillées sur les sols et d'être en mesure de suivre plus précisément l'évolution de leur qualité. Les bases de données pourront être alimentées par **des informations fournies par des agriculteurs, des citoyens, des associations, des chercheurs**. Le CESE estime qu'ainsi **les autorités disposeront des connaissances requises au moment de prendre des décisions en matière d'urbanisme, d'usages des sols ou de pratiques agricoles**.

PROTEGER LE FONCIER AGRICOLE

Le CESE **plaide pour plus de cohérence et d'efficacité entre les différentes politiques sectorielles**. Il serait favorable à la définition d'objectifs nationaux de réduction de la consommation des sols agricoles et à leur déclinaison à l'échelon local. **Le recours aux plan locaux d'urbanisme intercommunaux devraient être encouragé et le respect des Schémas de Cohérence Territorial (SCOT) plus strictement contrôlé**. Le CESE préconise par ailleurs de **faire davantage appel à la concertation en associant les organismes, structures et associations citoyennes à l'élaboration des**

projets. Il plaide également pour un **rééquilibrage de l'offre commerciale** et souhaite que soient privilégiées la **rénovation de l'habitat ancien et la reconversion des bâtiments industriels et commerciaux existants**. Il souhaite que les valeurs agronomiques et environnementales des sols concernés et le caractère réversible ou non des projets envisagés soient pris en considération avant toute décision visant à modifier la destination des terres agricoles. Dans le même esprit, il demande que toutes les solutions d'évitement et de réduction soient étudiées avant d'appliquer la règle de la compensation.

Le CESE invite les départements à **exploiter davantage le dispositif relatif à la Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains** et plaide pour un renforcement du rôle des Commissions départementales de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Enfin, il s'associe aux préconisations formulées par le CES européen pour **lutter contre l'accaparement des terres** et milite pour **une nouvelle répartition de portage du foncier agricole** via la création de produits financiers réglementés innovants.

PRESERVER ET AMELIORER L'ETAT DES SOLS AGRICOLES

Le CESE milite pour le **développement de la recherche et de l'expérimentation sur les pratiques améliorant l'état des sols en termes de teneur en matière organique et de biodiversité** telles que l'agroécologie et l'agroforesterie, la préservation et la réimplantation, là où cela est judicieux, des haies et des prairies, la création de bandes enherbées, la couverture des sols en intercultures, les assolements longs, le soutien à la polyculture-élevage...

Le rôle des sols en matière de séquestration de carbone et de lutte contre le changement climatique gagnerait à être valorisé. Le CESE soutient le programme de recherche international « 4 pour 1000 » dont le Gouvernement a récemment annoncé le lancement et qui vise à augmenter chaque année dans cette proportion la teneur en matière organique des sols. Dans ce cadre, le CESE met l'accent sur la nécessaire implication des agriculteurs et il promeut les stratégies d'interactions avec les chercheurs.

D'une manière générale, le CESE appelle au renforcement, dans les politiques publiques, des mesures incitatives en faveur des productions et des pratiques agricoles favorables à la bonne qualité physique et chimique des sols et en termes de fertilité biologique, dont les performances agronomiques et économiques sont démontrées là où elles sont mises en œuvre.

SENSIBILISER AUX ENJEUX LIES AUX SOLS

Conscient que les sols restent méconnus du grand public, le CESE **recommande**, pour favoriser une nécessaire prise de conscience collective, **de mener des actions de communication vers les citoyens et les élus** et souhaite que **la place de l'agronomie dans les formations agricoles initiales et continues soit renforcée**.

Il demande enfin que les problématiques relatives aux sols et à leurs enjeux soient **plus largement intégrées à la Conférence internationale sur le climat (COP 21)** de décembre 2015.

« Face aux défis alimentaires, environnementaux et climatiques, protéger la vocation nourricière des sols agricoles métropolitains et ultramarins et maintenir leur qualité agronomique et les externalités positives qu'ils assurent, constituent des enjeux primordiaux pour notre société », soulignent les rapporteuses Agnès Courtoux et Cécile Claveirole.

Contacts presse :

Victor BOURY 01 80 50 53 14 / 06 61 34 22 22 victor.boury@clai2.com

Emilie HUMANN 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 emilie.humann@clai2.com